

# Règlement

## La Grande Braderie de Lill'vradois Forez

### Identification de l'organisateur

L'organisateur est Le Ch'ti Père S.A.S

### Date et lieu de l'évènement

Le vide-grenier aura lieu le samedi 6 septembre sous le préau à l'arrière du bâtiment n° 35 avenue du Maréchal Foch à Ambert

### Type d'exposant.es accepté

L'inscription en tant qu'exposant à la Grande Braderie de Lill'vradois-Forez est ouverte aux particuliers uniquement.

Les commerçants professionnels ne sont pas admis.

Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus conformément à la loi 2005-882 du 2 août 2005 modifié par décret du 7 janvier 2009.

### Modalité d'inscription

#### Inscriptions

Les inscriptions se font par mail et seront examinées dans l'ordre d'arrivée par l'organisateur. Elles sont limitées en nombre.

À l'issue de la réservation, l'exposant.e reçoit directement son Pass Exposant.e par email.

Toute personne devra lors de l'inscription :

1. Justifier de son identité en joignant une copie (recto-verso) lisible de la carte d'identité
2. Joindre le présent règlement signé avec mention « lu et approuvé ».
3. Joindre une attestation sur l'honneur indiquant que l'exposant.e n'a pas participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (En bas de ce document)
4. Le montant de l'inscription sera à payer au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre
5. Les documents à signer seront à disposition au Ch'ti Père, au 37 avenue du Maréchal Foch 63600 Ambert

Ces formalités constituent un préalable indispensable pour l'acceptation du dossier de réservation. Le manquement à ces obligations entraîne le rejet de la réservation.

### Permanence d'accueil

Des permanences d'accueil sont organisées pour la prise de réservation sur les horaires d'ouverture du Ch'ti Père : de 9h à 15h et de 17h30 à minuit.

Vérifier par téléphone au 0951696530 que le restaurant est bien ouvert.

### **Description et tarifs des emplacements**

Les emplacements sont d'une taille fixe de 2 mètres linéaires avec une profondeur de 2 mètres mètres. La profondeur peut varier, à la hausse, selon l'emplacement. L'organisateur ne peut garantir une profondeur supérieure à celle indiquée.

L'emplacement est loué au prix de 3 € pour toute la durée de l'événement.

Un exposant peut réserver, à son nom, jusqu'à 2 emplacements.

### **Données personnelles**

Lors de l'inscription, l'exposant doit fournir des informations concernant son identité, comme le nom, prénom, adresse complète, adresse mail et numéro de téléphone. L'exposant.e doit également fournir les informations de sa pièce d'identité.

Ces données sont traitées dans le cadre de l'événement, afin de communiquer avec l'exposant.e et de lui transmettre des informations et son pass, par email et SMS.

Les données personnelles sont transmises à la préfecture du département, à l'issue de l'événement, conformément aux obligations de l'organisateur.

L'organisateur de l'événement s'engage à conserver les données de façon sécurisée, pour une durée maximale de 1 an, après quoi les données sont détruites.

En l'absence d'autorisation explicite, les données ne pourront être transmises à un tiers.

### **Annulation et remboursement à l'initiative de l'organisateur**

L'événement peut être annulé à tout moment par l'organisateur, sans motivation particulière, ou par arrêté municipal ou préfectoral.

Les réservations sont alors intégralement remboursées dans un délai de 15 jours. Le mode de remboursement sera déterminé par l'organisateur au moment de l'annulation.

En cas de report de l'événement, l'organisateur proposera le maintien de la réservation pour la nouvelle date. L'exposant pourra exiger le remboursement s'il ne souhaite pas participer à cette nouvelle date.

### **Annulation et remboursement à l'initiative de l'exposant**

Toute inscription est définitive et non remboursable. Conformément à l'article L221-28 a13 du Code de la consommation, le délai de rétractation de 14 jours ne s'applique pas, quel que soit le mode d'inscription.

### **Modification de l'emplacement**

Aucun accord passé entre exposants ne sera autorisé. Seuls les organisateurs présents seront habilités à faire des modifications, le cas échéant.

### **Horaires d'arrivée et de départ des Exposit.es**

L'accès à la Grande Braderie de Lill'vradois-Forez par les exposants est possible à partir de 8h00 jusqu'à 9h00, sur présentation du pass Expositant et d'une pièce d'identité.

Dès leur arrivée, les exposants seront orientés vers les places qui leur auront été attribuées.

Après 9h00, l'organisateur est libre de réattribuer les emplacements des exposants absents, sans que ces derniers puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Tout mouvement de voiture sera interdit après 9h00 et avant 18h, sauf cas de force majeure (intempérie). Dans tous les cas, tout mouvement de voiture nécessitera l'autorisation de l'organisateur en dehors de ces horaires.

### **Stationnement des exposant.es**

Le stationnement sur l'espace de la manifestation est interdit pendant toute la durée de celle-ci. Les emplacements sont destinés à vente au déballage uniquement.

### **Objets vendus**

L'exposant.e peut vendre tout type d'objets qui n'a pas acheté en vue de la revente.

L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles ou illégaux.

La vente d'animaux, d'armes (de toutes catégories), de denrées alimentaires, et de produits inflammables est strictement interdite.

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Les objets exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou détériorations.

### **Nuisances sonores**

La diffusion sonore n'est pas autorisée par les exposant.e.s

### **Restauration et débit de boissons**

La vente de nourriture et de boissons est strictement interdite et réservée à l'organisateur de l'événement.

### **Propreté des emplacements**

Tout.e exposant.e louant un emplacement est responsable de son état et de sa remise en état.

Il ou elle est tenu.e de restituer l'emplacement libre de tout déchet. L'organisateur se réserve le droit de facturer la remise en état, le cas échéant. Des poubelles et cendriers seront mis en place par l'organisateur.

### **Animaux de compagnie**

Les animaux de compagnie devront être tenus en laisse et leurs déjections impérativement ramassées.

### **Charte de l'événement**

Ne seront tolérés sur le site NI RACISME, NI SEXISME, NI AGISME, NI VALIDISME, NI CLASSISME, NI

## HOMOPHOBIE, NI TRANSPHOBIE

Les exposant.e.s s'engagent à n'avoir aucun propos ou attitude discriminante envers quiconque lors de la manifestation. Ils ou elles seront soutenu.e.s en cas de problème, par l'organisateur.

Les exposant.e.s s'engagent à vérifier que le contenu de leur stand ne comporte pas d'objets faisant la promotion de thèses discriminantes. Si de tels objets venaient à être présentés sur les stands, l'organisateur se réserve le droit de demander le retrait de celui-ci.

### **Exclusion de la manifestation**

L'organisateur se réserve le droit d'exclure de la manifestation un exposant en cas de comportement inadapté, de nuisances ou de non-respect du présent règlement.

Un.e exposant.e exclu.e lors de la manifestation ne pourra prétendre au remboursement de sa réservation. L'organisateur pourra refuser l'inscription de l'exposant.e à ses futures manifestations.

### **Réclamations et litiges**

En cas de réclamation, l'exposant pourra s'adresser à l'organisateur à l'adresse suivante :

37 avenue du Maréchal Foch 63600 Ambert

En cas de litiges entre l'exposant.e et l'organisateur, une médiation à l'amiable doit être envisagé.e.

En cas de désaccord persistant, le tribunal compétent peut être saisi par l'une ou l'autre partie.

**Nom et Signature**.....

**Précédé de la mention « Lu . Bon pour accord du REGLEMENT de la Grande Braderie de Lill'vradois Forez du 6 sept 2025**

## Attestation sur l'honneur

Je, (NOM PRENOM) .....

sous- signé.e, exposant.e à La Grande Braderie de Lill'vradois-Forez, certifie que je n'ai pas participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile conformément à la loi 2005-882 du 2 août 2005 modifié par décret du 7 janvier 2009,

Fait à .....

Le .....

Signature

## Inscription à la Grande Braderie de Lill'vradois Forez du samedi 6 septembre 2025

NOM Prénom

N° Carte d'Identité ou permis de séjour :

nombre d'emplacement (max 2)

Adresse

Tel

@mail

Date

Signature

Toute inscription nécessite la signature de l'attestation sur l'honneur, du règlement des frais d'emplacement et l'acceptation du règlement de la grande Braderie de Lille